



- ☛ Pour dire non à la territorialisation de toute l'Education Nationale
- ☛ Pour dire non à la casse des statuts nationaux des enseignants
- ☛ Pour défendre l'Ecole de la République, une et indivisible
- ☛ Pour défendre les conditions de travail des enseignants et des agents territoriaux

A l'appel de la CGT-Educ'Action 40, de la FNEC FP-FO 40
et de FO-Services publics et de Santé

MERCREDI 18 JUIN 2014, à 15h00

Rassemblement devant l'Inspection Académique, à Mont de Marsan

La politique d'austérité poursuivie et aggravée par le gouvernement Valls dans le cadre du pacte de responsabilité, va avoir des conséquences désastreuses dans toute la Fonction publique, dont l'Education Nationale. Le pacte de responsabilité, c'est le renforcement de la décentralisation avec la réforme territoriale annoncée « à marche forcée », dont l'objectif principal est le désengagement de l'Etat.

Dans l'Education Nationale, cela se traduit par des « réformes » ou projets de « réforme » qui transfèrent des compétences de l'Etat vers les collectivités locales :

- **Dans le premier degré**, à travers les Projets Educatifs Territoriaux dans le cadre la « réforme » des rythmes scolaires mise en place contre la grande majorité des enseignants, des agents territoriaux, très souvent soutenus par les parents et les élus locaux.

Le décret « d'assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires de Benoît HAMON, loin de répondre à la demande des personnels aggrave au contraire les inégalités territoriales en laissant chaque commune organiser le temps scolaire sans cadrage national. Ainsi, les maires pourront décider du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire dans les écoles, certes avec l'accord du Conseil d'Ecole, mais rappelons que les enseignants sont minoritaires dans leur composition. En tout cas, on est en train de mettre « une usine à gaz » ingérable pour pouvoir annoncer dans quelque temps la fin de la gestion départementale des enseignants des écoles au profit d' une gestion plus locale, intercommunale par exemple.

Les enseignants des écoles veulent rester fonctionnaires d'Etat et ne pas dépendre des volontés politiques locales.

Pour les temps périscolaires, à la charge des communes, l'assouplissement des taux d'accueil se fait au détriment de la sécurité des enfants et des conditions de travail des agents, tout particulièrement des ASTEM (classes maternelles).

Personne n'est satisfait des aménagements proposés par le décret Hamon du 8 mai ; **le seul assouplissement possible c'est le retrait du décret de janvier 2013** pour rouvrir les discussions pour une autre réforme.

- **Dans le secondaire**, à travers le transfert de la carte des formations professionnelles et de l'orientation scolaire aux Régions. Ainsi, la régionalisation de l'enseignement professionnel s'accélère via la mise en place par le Conseil Régional d'Aquitaine de plateformes "campus technologiques" grâce à l'orientation massive en seconde générale (*ce qui ramène aux luttes de Lycée Borda contre les sureffectifs en 2de*) et grâce à la création de lycées polyvalents en lieu et place de lycées professionnels.

Comme pour les collègues du primaire, pour faciliter la « territorialisation » de l'Education Nationale, qui est incompatible avec l'existence de statuts nationaux, ces transferts s'accompagnent d'une attaque sans précédent contre ceux-ci.

Ainsi, pour les enseignants des collèges, des Lycées et des Lycée Professionnels le ministre Hamon a confirmé la remise en cause des décrets de 1950 chez les professeurs du 2ème degré et du décret 92 modifié 2000 chez les PLP. Elle aboutit à des obligations de services à la carte, annualisables et modulables et rémunérées différemment selon les établissements, contre toute règle nationale et toute garantie statutaire.

Qui plus est, le projet ministériel s'inscrit dans le cadre des 1607 heures de la Fonction Publique et débouchera inéluctablement sur l'allongement du temps de présence dans les établissements.

Comme les enseignants du 1^{er} degré, ceux du secondaire veulent rester fonctionnaires d'Etat, avec des statuts nationaux, garantissant les mêmes obligations de service sur tout le territoire national.

Pour ces raisons, la CGT et FO demandent au ministre de ne pas publier le projet de décret et de reprendre sans délai de nouvelles négociations.

En tout état de cause, si le ministre Hamon devait rester sourd aux revendications des personnels de l'E.N. notamment en terme de statuts, de conditions de travail et de création de postes, nul doute qu'à la rentrée 2014 d'autres initiatives syndicales seront prises à tous les niveaux, national et départemental.

**Pacte de responsabilité, réforme territoriale,
territorialisation de l'Education Nationale,
Tout est lié !**

**La territorialisation, c'est la différence des droits !
Nous n'en voulons pas !**

**Pour une Education Nationale, une et indivisible,
celle de la République !**

**Mercredi 18 juin 2014
à 15h00, à Mont de Marsan**

**Venez soutenir la délégation CGT / FO
qui sera reçue par l'Inspecteur d'Académie
en vous rassemblant devant l'Inspection Académique**